



# CHARTRE D'USAGE INFORMATIQUE DE LA MDA

Nom de l'association :

N° d'inscription MDA :

Nom et adresse du Président.e :

Téléphone :

Email :

## Article 1 - Champ d'application de la charte

Cette charte s'applique à tous bénévoles associatif accédant aux services Internet et plus généralement aux outils informatiques matériels et logiciels.

## Article 2 - Définitions

L'accès à Internet permet à partir d'un microordinateur d'accéder au réseau mondial au moyen d'un logiciel appelé navigateur.

Les outils informatiques regroupent l'ensemble des moyens matériels et logiciels mis à disposition des services.

## Article 3 - Autorisation d'accès

L'accès aux services wifi de la MDA pour les associations est soumis à la demande préalable écrite du responsable associatif dûment habilité et à l'autorisation de celle du directeur de la MDA.

Tout utilisateur s'engage à n'utiliser internet que dans le cadre de ses activités associatives.

## Article 4 - Règles générales de sécurité et de précautions d'utilisation

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter et ne pas dégrader le matériel informatique mis à disposition par la MDA ;

Je soussigné.e M./Mme..... agissant en qualité de président.e de l'association..... certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, m'engage à respecter les principes fixés dans la présente charte et à m'y conformer dans le cadre de l'utilisation des ordinateurs et de la wifi de la MDA. Charte à signer et à retourner avec le formulaire d'inscription.

Fait à ....., le .....

« Lu et approuvé » et signature

- S'abstenir de copier tous fichiers, documents sur le bureau, les dossiers de l'ordinateur ;
- Supprimer l'historique de navigation avant d'éteindre l'ordinateur ;
- Prendre des mesures appropriées visant à se protéger des virus lors d'un téléchargement de fichier,
- Se déconnecter des comptes (boîte mail, compte-asso...) sur lesquels il a navigué afin qu'aucun utilisateur suivant ne puisse y avoir accès ;
- Eteindre l'ordinateur à la fin de chaque utilisation.

Pour assurer la sécurité du réseau informatique de la Ville de Lille, votre trafic Internet peut être contrôlé.

## Article 6 - Respect de la propriété intellectuelle

La reproduction des logiciels commerciaux, pour lesquels une licence a été acquise est interdite.

Pour des logiciels publics, les images et photos, il convient de se conformer aux droits de copie associés.

## Article 7 - Sanctions applicables

Tout utilisateur ne respectant pas les dispositions de la présente charte pourra voir ses droits d'accès suspendus, sans préjuger des sanctions disciplinaires pouvant être entreprises à son encontre.